

LES TARIFS 2013/14

Les tarifs 2013/14 ont été votés lors du Conseil Communautaire du 22 avril 2013

Frais de dossier

Ils s'élevaient à **34 €** pour 2013/14. Cette somme est incluse dans les cotisations sauf pour :

- les élèves inscrits en CHAM
- les élèves démissionnaires à l'issue de la période d'essai.

Période d'essai

Une période d'essai de 4 cours à compter du 1^{er} cours suivi est possible. Passé ce délai, la cotisation annuelle est due en totalité. Dans le cas contraire, seuls les frais de dossier sont dus. Toute démission doit être notifiée **par écrit** au directeur.

Elèves de la communauté d'agglomération (Arnas, Gleizé, Limas, Villefranche)

Tranche de quotient familial (Calcul : revenu imposable 2011/12/nombre de parts)	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
	Formation musicale sans instrument	1 instrument avec ou sans FM	2 instruments avec ou sans FM	2 ^{ème} instrument pour les élèves CHAM
A : de 0 à 270 €	46 €	65 €	95 €	64 €
B : de 271 à 472 €	72 €	118 €	165 €	81 €
C : de 473 à 673 €	106 €	180 €	257 €	112 €
D : de 674 à 874 €	135 €	241 €	348 €	141 €
E : > ou égal à 875 €	180 €	333 €	489 €	190 €

CONDITIONS PARTICULIERES : le tarif CAVIL est accordé aux élèves des communes extérieures qui participent aux formations suivantes : Harmonies « LANCEN » et « OPUS 92 », Orchestres à cordes « IBERT » et « CORDES EN CALADE », le BIG BAND de jazz et l'Ensemble Orchestral de LIMAS. L'avis d'impôt 2012 (sur les revenus 2011) devra être fourni.

A noter : en cas de désistement en cours d'année ou d'absentéisme trop important (supérieur ou égal à 1 cours sur 2 sur une période de 3 mois), la cotisation sera rétablie au tarif « hors agglomération ».

Elèves résidant dans le Rhône hors agglomération

TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Formation musicale sans instrument	1 instrument avec ou sans FM	2 instruments avec ou sans FM	2 ^{ème} instrument CHAM
308 €	535 €	764 €	264 €

Elèves résidant hors Rhône

TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
Formation musicale sans instrument	1 instrument avec ou sans FM	2 instruments avec ou sans FM	2 ^{ème} instrument CHAM
440 €	845 €	1 126 €	314 €

Centre de pratique artistique

	CAVIL	HORS CAVIL	HORS RHÔNE
Activité(s) collective(s)	34 €		
Instrument + activité(s) collective(s)	TARIF 2	TARIF 2	TARIF 2

Règlement

Le règlement des droits d'inscription s'effectue en une fois auprès du Trésor Public, chargé des recouvrements. Il doit intervenir sous 21 jours à réception de l'avis des sommes à payer expédié dans la première quinzaine de décembre.

ATTENTION : à défaut du paiement des droits d'inscription dans les délais fixés ou convenus avec le Trésor Public, l'élève ne peut plus être admis à suivre les cours du Conservatoire tant que les sommes dues n'ont pas été recouvrées.

La cotisation est un forfait annuel dû dans son intégralité. Aucun remboursement partiel de cotisation n'est effectué en cas d'absence des enseignants. Dans la mesure du possible, le Conservatoire procède au remplacement des enseignants absents.